



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 8 décembre 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corinne LARRUE
Philippe de GUIBERT
Philippe MAUBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Élaboration du PLU de Le Boullay-les-Deux-Églises (28)
- Élaboration du zonage d'assainissement de Chartres Métropole (28)
- Modification simplifiée du PLU de Vennecy(45)
- Modification n°2 du PLU de Souvigny de Touraine (37)

II. Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III. Délégation

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de la MRAe prise le 25 juillet 2016, il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur les dossiers de révision du PLU de Cléry-Saint-André (45) et sur la MECDU de Veigné (37).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE